

# PREVENTION DES RISQUES PENDANT LA PANDEMIE DE COVID-19

## Secours à personne

La présente procédure a pour objet de décrire les modalités de secours auprès d'une personne prise d'un malaise dans l'établissement durant la période de pandémie de Covid-19.

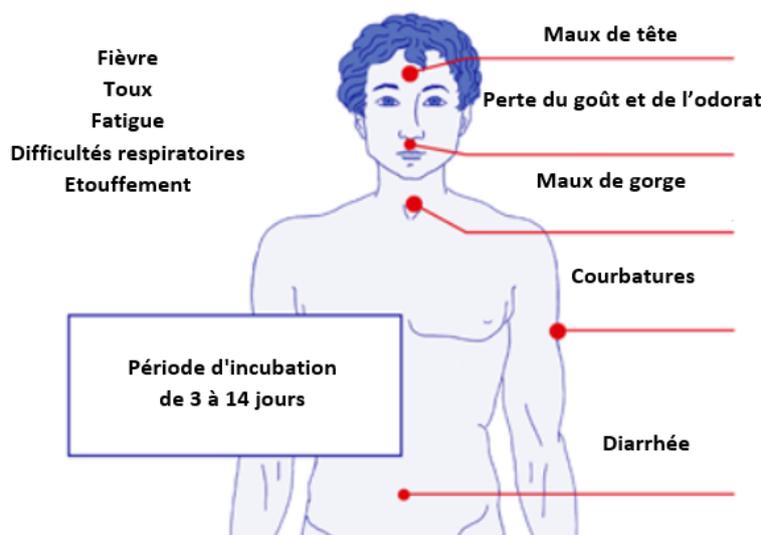
Le secours à personne doit être effectué dans des conditions sanitaires permettant de protéger le secouriste d'un risque d'infection. A cette fin, des mesures doivent être mises en place pour limiter les contacts à risque avec la victime.

Le SSIAP ou le Sauveteur Secouriste du Travail (SST) respectera les consignes de secours applicables dans l'établissement (chaîne alerte interne et externe) en tenant compte des consignes de sécurité lié au Covid-19 (exemple : port des EPI pour les personnes qui viennent en aide au SST).

### Recommandations :

- Se laver les mains ou se les frictionner avec du gel hydroalcoolique avant de mettre un masque et des gants et de s'approcher de la victime ;
- Dans la mesure du possible, demander à la victime de se frictionner les mains avec du gel hydroalcoolique et de s'équiper d'un masque si la victime ne présente de difficultés respiratoires ;
- Essayer de garder la distance de sécurité d'un mètre et expliquer la raison de cette distance afin que la personne garde son calme, ne pas se mettre face à la victime pour porter secours, observer et questionner avant toute intervention avec contact.
- Contacter le 15 pour un avis médical ;
- Prévenir le supérieur hiérarchique.

### Sécurisation de la victime si présence de symptômes Covid-19 :



" Cette fiche a été réalisée par un groupe de travail regroupant les conseillers prévention des établissements partenaires universitaires et de recherche Rhône Alpes Auvergne."

- Isoler la victime des autres personnes dans une pièce définie et éviter les contacts avec les collègues (garder une distance d'au moins un 1,50 mètre, engager le moins de personnel possible) ;
- Si possible ouvrir la fenêtre pour aérer la pièce ;
- Mettre la victime dans la position dans laquelle elle se sent le mieux pour améliorer la respiration ;
- Lui demander de retirer tout lien pouvant gêner la respiration : ceinture, foulard, bouton, etc.
- Examen de la victime, complété si possible d'un contrôle de sa température (thermomètre) ;
- Lorsqu'il s'agit d'un étudiant informer le Service de Santé Universitaire et s'il s'agit d'un agent informer le service de médecine de prévention des personnels.

### Recommandations face à un arrêt cardiorespiratoire :

En matière de sauvetage-secourisme du travail, la pandémie de Covid-19 implique certains ajustements dans la conduite à tenir face à un arrêt cardiorespiratoire.

Durant la phase de pandémie liée au Covid-19, il est recommandé de modifier la conduite à tenir lors de la prise en charge d'une victime en arrêt cardiorespiratoire.

Ainsi :

- **Face à une victime inconsciente**, le sauveteur secouriste du travail recherche des signes de respiration en regardant si le ventre et/ou la poitrine de la personne se soulèvent. Il ne place pas sa joue et son oreille près de la bouche et du nez de la victime ;
- **Face à un adulte en arrêt cardiorespiratoire**, le sauveteur secouriste du travail pratique uniquement les compressions thoraciques. Il n'effectue pas de bouche-à-bouche. L'alerte et l'utilisation du défibrillateur automatisé externe est inchangé.

### Fin de l'intervention :

- Le SSIAP/SST retire ses gants et se lave les mains puis son masque qu'il jette dans un sac poubelle qui devra être fermé et se lave à nouveau les mains (lavage des mains à l'eau et au savon ou friction des mains avec une solution hydroalcoolique) ;
- Le SSIAP/SST informe l'employeur de son intervention et met dans son compte rendu d'intervention le nom des personnes ayant été en contact avec la victime (en cas de signe de Covid-19) ;
- Toutes les personnes ayant été en contact direct avec la victime doivent aussi aller se laver les mains ;
- En cas de suspicion de Covid-19, les bureaux/locaux où a été la victime doivent être condamnés et désinfectés selon un protocole dédié. Le matériel qui aura été utilisé pendant l'intervention (DAE par exemple) devra également être nettoyé et désinfecté ou jeté pour le matériel consommable.

" Cette fiche a été réalisée par un groupe de travail regroupant les conseillers prévention des établissements partenaires universitaires et de recherche Rhône Alpes Auvergne."

